Syndicat CGT EPT 12
cgt@grandorlyseinebievre.fr
07 72 29 11 65

DANS L'ACTION ET COMBATIFS POUR NOS DROITS,

RENDEZ-VOUS, MAIRIE DE VITRY

LE 15 FEVRIER A 18H00 !

La loi de transformation de la fonction publique votée en catimini en août 2019 avec son volet sur les 1607 heures, prive les fonctionnaires territoriaux de nombreux jours de congés et augmente le temps de travail sans augmentation de salaire.

Sur le fond, cette augmentation du temps de travail voulue par le gouvernement Macron et la droite, n'a pas de fondement.

Au contraire elle est à contre-sens des défis à relever dans les domaines : du social, de l'emploi et de l'environnement.

Elle ne sert qu'à stigmatiser les fonctionnaires qui subissent une double peine avec un point d'indice qui n'a augmenté qu'une seule fois en 2016 depuis 2011.

La CGT est pour dans le public, comme dans le privé, les 32 heures de travail hebdomadaires.

Même si la reconnaissance de sujétions et de la pénibilité était compensée par un temps non travaillé supplémentaire, l'application de cette loi est un véritable recul social.

Auprès du gouvernement et des suivants, nous revendiquons :

- **10 % de temps de travail en moins.**
- **10 % d'effectif en plus.**
- **10 % d'augmentation indiciaire et salariale.**
- **10 % de temps de formation.**

A notre président nous demandons l'ouverture de véritables négociations sur les points suivants :

- La comptabilisation sans délai, de toutes les heures de travail, effectuées ! Si on veut parler temps de travail, faisons-le en connaissance de cause car de nombreux fonctionnaires travaillent déjà au-delà des 35 heures.
- L'application du décret sur le télétravail avec une indemnité maximum.

- L'arrêt immédiat du recrutement d'agents sous contrat et leur recrutement directement comme stagiaire pour les catégories C et celles ou ceux qui ont les conditions pour être titularisés. Nous sommes en passe de l'obtenir !
- Le non-recours aux contrats de projets à l'EPT qui remettent en cause la logique de carrière et accélèrent la précarité.
- Un aménagement du temps de travail compatible avec la vie familiale pour les agents des piscines ainsi que dans tous les services.
- Une revalorisation du RIFSEEP, et la récupération de 2h quand 1h est effectuée de nuit, le dimanche et ou jours fériés.
- Le développement des capacités de couverture sociale des agents, en tenant compte de leur situation sociale et familiale.
- Les tickets restaurants pour les collègues qui ne peuvent pas bénéficier de la restauration collective.

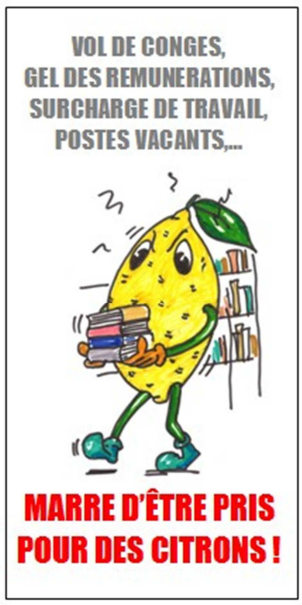

Les élus, des 24 villes du territoire,
seront présents au conseil territorial
du 15 février.
Ne ratons pas l'occasion d'exprimer notre mécontentement
et portons leurs nos revendications.

Rassemblement devant la mairie de VITRY pendant le conseil territorial.

MARDI 15 FEVRIER de 18h00 à 20H00.

Sur place musique, thé à la menthe, café et d'autres surprises.

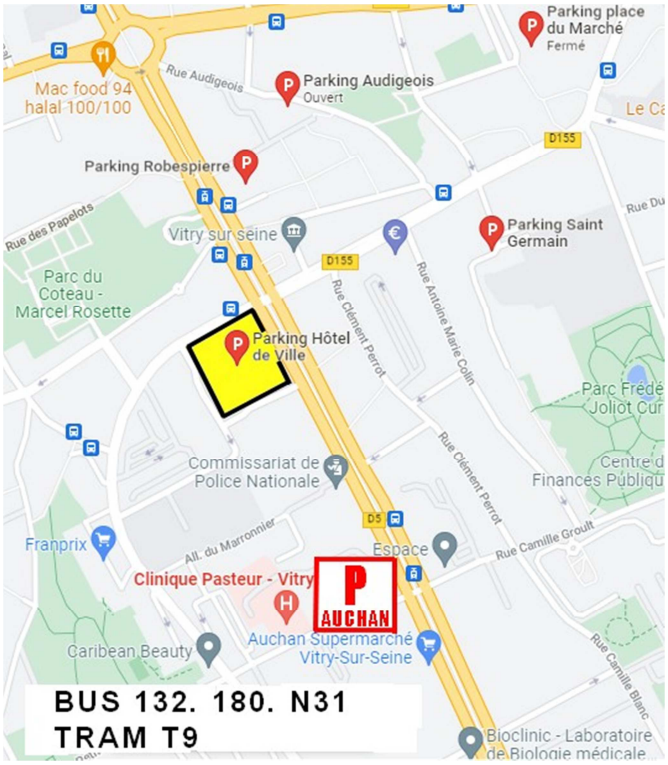

Notre Syndicat CGT de l'établissement public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre exprime tout son soutien aux 9 maires de notre département et au président de notre EPT, après leur assignation au tribunal.